

VIE DE LA PROFESSION

L'Académie tient séance au Val-de-Grâce

C'est le 22 mars dernier qu'a été donné le coup d'envoi de la nouvelle année académique, lors de la séance officielle organisée au Val-de-Grâce.

L'occasion notamment pour le nouveau président de l'institution, Michel Legens, et pour le secrétaire perpétuel, Michel Jourde, de souligner devant les académiciens rassemblés certains des sujets majeurs sur lesquels l'Académie œuvrera au cours de l'année, comme la réforme R3C, le dossier de la sédation intraveineuse ou encore les problématiques d'antibiorésistance, ainsi, bien entendu, que la reprise du travail interacadémique.

Cette séance a également permis de recevoir cinq nouvelles personnalités parmi les membres titulaires: Thierry Debussy, Catherine de Villepoix, Dominique Orphelin, Patrick Simonet et Christian Vacher. Ce dernier a ensuite pris la parole pour une première conférence sur la thématique générale « Des sourires et des hommes », abordant plus particulièrement l'anatomie du sourire. Place a ensuite été laissée à Elvire Le Norcy dont l'intervention était centrée sur la croissance cranio-faciale, de la génétique au phénotype.

Un très beau « plateau » pour lancer l'année académique!



Le Président de l'ANCD, Michel Legens, le secrétaire perpétuel, Michel Jourde, et le vice-président, Yvon Roche, avec les cinq académiciens nouveaux titulaires: Thierry Debussy, Catherine de Villepoix, Dominique Orphelin, Patrick Simonet et Christian Vacher.



Le Professeur Christian Vacher, Docteur en sciences de l'université de Paris – habilité à diriger des recherches, professeur des Universités en anatomie de l'université de Paris, praticien hospitalier en chirurgie maxillo-faciale, chef du service de stomatologie et chirurgie maxillo-faciale du CHU Beaujon.



Le Professeur Elvire Le Norcy, Docteur en sciences – habilitée à diriger des recherches, professeur des Universités en orthopédie dento-faciale de l'université de Paris, praticien hospitalier et responsable de l'unité fonctionnelle d'orthopédie dento-faciale de l'hôpital Bretonneau.

Covid-19: 2^e dose de rappel pour les plus de 60 ans

➤ Depuis le 7 avril, toutes les personnes de plus de 60 ans sont éligibles à la 2^e dose de rappel du vaccin contre le Covid-19. Il s'agit dans la plupart des cas de la 4^e dose. Pour les personnes entre 60 et 79 ans, ce rappel vaccinal doit être fait au moins 6 mois après le 1^{er} rappel. Pour les personnes de plus de 80 ans, le rappel est à faire 3 mois après le 1^{er} rappel. Une dose pleine du vaccin Pfizer-BioNTech ou une demi-dose de vaccin Moderna doit être utilisée pour ce 2^e rappel vaccinal. Les personnes ayant attrapé le Covid-19 au moins 3 mois après leur 1^{er} rappel n'ont pas besoin de 2^e rappel. Les personnes ayant attrapé le Covid-19 moins de 3 mois après leur 1^{er} rappel sont invitées à faire un 2^e rappel. Ce 2^e rappel est à réaliser 6 mois après la maladie.